

<http://inegalites.fr/precarite-energetique>



# La précarité énergétique est stable, mais jusqu'à quand ?

- Thèmes - Modes de vie -



Date de mise en ligne : mardi 27 février 2024

Date de parution : 6 janvier 2017

---

Copyright © Observatoire des inégalités - Tous droits réservés

---

## La précarité énergétique est stable, mais jusqu'à quand ?

La précarité énergétique touche un ménage sur huit en France, soit plus de six millions de personnes, selon les données 2021 de l'[Observatoire de la précarité énergétique \(ONPE\)](#). L'organisme considère comme précaires ceux qui figurent parmi les 30 % les plus pauvres et qui consacrent plus de 8 % de leur budget à l'énergie (chauffage et éclairage notamment).

Le taux de précarité énergétique a diminué en dix ans, passant de 13,7 % en 2010 à 11,9 % en 2021. Si l'on corrige ces données pour tenir compte des conditions météorologiques, la baisse est moindre : le taux est passé de 12,5 % à 11,7 %. Pour l'ONPE, cette évolution est liée principalement au renouvellement du parc de logements et à l'effet des rénovations : les logements sont de mieux en mieux isolés, les équipements de chauffage plus efficaces. Jusqu'en 2021, les hausses de prix de l'énergie étaient donc compensées par l'amélioration du confort des logements.

Part des ménages qui figurent parmi les 30 % les plus pauvres et dont les dépenses d'énergie sont supérieures à 8 % de leur budget. **Lecture** : 11,9 % des ménages sont en situation de précarité énergétique en 2021.

**Source** : ONPE – © Observatoire des inégalités

[Graphique Données](#)

L'ONPE interroge aussi les ménages sur d'autres enjeux liés à l'énergie. Pas moins de 22 % disent avoir souffert du froid durant l'hiver 2021-2022, contre 14 % en 2020. Ces difficultés résultent d'une mauvaise isolation (35 %), d'une installation de chauffage insuffisante (23 %) ou d'une panne de chauffage (17 %) selon le médiateur national de l'énergie. 37 % indiquent des raisons financières.

Par ailleurs, 27 % de la population dit avoir rencontré des difficultés dans l'année pour payer certaines factures d'énergie, contre 10 % en 2013. Les jeunes de 18 à 34 ans sont les plus touchés : la moitié indique être concernée. 69 % des ménages déclarent avoir restreint leur chauffage pour ne pas avoir de factures trop élevées à payer en 2022, contre un tiers l'année précédente.

En moyenne, les dépenses des ménages liées à l'énergie (chauffage et carburant) s'élèvent à 3 140 euros par an (données 2021). Cette dépense fluctue avec le temps : elle s'est située à son niveau le plus bas en 2020, notamment en raison des périodes de confinement qui ont réduit les déplacements. Chaque année, environ 600 000 ménages font l'objet d'une coupure ou d'une limitation de puissance suite à un impayé de facture de gaz (100 000) et surtout d'électricité (500 000). En 2021, ce chiffre a nettement augmenté pour atteindre 785 000, soit + 17 % par rapport à 2019, note l'ONPE.

L'avenir s'annonce difficile. La hausse des prix du gaz et de l'électricité a été en partie reportée dans le temps avec le bouclier tarifaire et amortie grâce à l'octroi de chèques énergie à environ 5,6 millions de ménages modestes. La fin du dispositif va rendre la situation très délicate pour les ménages vivant dans des logements mal isolés et pour les personnes qui ont besoin de se chauffer tout au long de la journée, notamment les personnes âgées.

« Pour quelle raison avez-vous souffert du froid ? »	
Unité : %	
Raison financière	37

## La précarité énergétique est stable, mais jusqu'à quand ?

---

Mauvaise isolation	35
Hiver rigoureux	28
Installation de chauffage insuffisante	23
Panne de chauffage	17
Coupure suite à un impayé	5

**Lecture** : parmi les personnes déclarant avoir souffert du froid pendant au moins 24 heures, 37 % l'expliquent par une raison financière.

**Source** : médiateur national de l'énergie – Données 2022 – © Observatoire des inégalités

Cet article est extrait du [Centre d'observation de la société](#).

*Photo / © Stéphanie Lacombe. Image tirée de « En résistance contre le froid », série visible sur [www.stephanielacombe.com/serie](http://www.stephanielacombe.com/serie)*